

Annexe 1 : Conditions générales de prestation de service datBIM SA

Edition au 12 septembre 2016

Préambule

datBIM SA propose aux fabricants et fournisseurs (ci-après « les fournisseurs ») des services en matière de conception et de développement de solutions d'aide à la prescription et réalisation de prestations de services informatiques. Aussi le client souhaite-t-il lui acheter un ensemble de services et/ou la réalisation de certaines prestations de services informatiques liées à son activité. Le Client est parfaitement conscient que la mise en place de ces services et la réalisation de ces prestations nécessitent une étroite collaboration, active et régulière, entre lui-même et datBIM SA.

Après s'être rencontrés, datBIM SA et le fournisseur se sont accordés sur la fourniture par datBIM SA des services définis aux conditions particulières du présent contrat (ci-après le « Contrat ») qui est constitué par les présentes conditions générales et par les conditions particulières, ainsi que par tout document auxquels les conditions générales et particulières renvoient.

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités selon lesquelles datBIM SA fournira les prestations de services (ci-après le(s) « Prestation(s) » ou « le(s) Service(s) ») qui lui sont commandés par le Client. Ces Prestations sont énumérées dans l'offre ou le devis intitulée « Proposition » constituant les conditions particulières du contrat liant les parties (ci-après « le Contrat »), et leurs modalités sont décrites dans les conditions générales spécifiques aux services commandés jointes au Contrat et / ou dans les conditions particulières du Contrat.

Article 1 : Champ d'application

1.1 Les présentes conditions remplacent et annulent les éditions antérieures de nos conditions générales et seront remplacées par toutes nouvelles éditions de nos conditions générales dès leur date d'édition qui correspond à leur date de mise en ligne. Nos conditions générales et tarifs en vigueur peuvent être consultés à tout moment en annexe de nos devis ou sur demande à datBIM SA.

1.2 Au plan territorial, les présentes conditions ne s'appliquent en l'état que sur les territoires français. Les clients établis hors de France doivent nous contacter pour négocier la mise en place d'accords spécifiques aménageant les présentes conditions générales.

1.3 La signature ou acceptation du contrat par le client implique que celui-ci accepte l'intégralité des présentes conditions sans modification ni exclusion, et qu'il renonce, le cas échéant, à l'application de ses propres conditions générales d'achat et de toute autre clause ou condition figurant dans tout autre document.

1.4 Au cas où une commande déterminée nous paraîtrait devoir faire l'objet de dérogations à nos conditions générales, nous demeurons toujours en droit de refuser la commande ou de réserver celle-ci à l'application de conditions particulières appropriées à la situation. Il en est notamment ainsi de toute commande présentant, à notre sens, un risque financier excessif, ou provenant d'un client qui ne se serait pas acquitté de toutes ses obligations nées d'affaires antérieures, ou qui aurait manifesté à l'égard de notre Société un comportement déloyal ou contraire aux usages commerciaux. Le risque financier présenté par un client peut résulter notamment de son état de cessation de paiement, ou de références commerciales jugées insuffisantes.

Nous pourrions notamment exiger des garanties telles que la garantie de l'Administrateur Judiciaire ou/et des modalités de paiement particulières (paiement avant utilisation des services, etc.)

Article 2 : Loi applicable - attribution de compétence juridictionnelle

Dans tous les cas où la dérogation aux règles de compétence territoriale des juridictions est autorisée par la Loi française à laquelle les relations contractuelles entre le client et datBIM SA sont soumises, il est convenu que tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront soumis aux juridictions dans le ressort territorial desquelles se trouve le siège social de datBIM SA au jour où l'action sera engagée.

Article 3 : Conditions générales relatives aux services offerts par datBIM SA aux fournisseurs

1. datBIM SA offre aux fabricants et fournisseurs, sous la marque datBIM®, des services décrits :

- d'une part dans ses offres de services standards datBIM diffusion et datBIM Référentiel, et plus globalement dans toutes les offres du catalogue datBIM SA, ainsi que dans ses devis relatifs à des services personnalisés, auxquels il convient de se reporter.

- d'autre part dans les présentes conditions générales de prestation de services.

2. Conditions d'utilisation du format Open dthX® :

L'utilisation du format Open dthX® ne peut être réalisée que dans le cadre d'un contrat conclu entre datBIM SA et le fournisseur, et après acceptation des termes de la licence "Creative Commons Attribution Pas de Modification 3.0 France" consultable : sur le site édité par datBIM SA, opendthx.org.

datBIM SA autorise tout fournisseur de produits, matériaux, équipements ou systèmes constructifs ayant conclu un contrat avec datBIM SA en vue de traduire lui-même ses données et de les mettre en ligne sur le site internet www.datbim.com ou ailleurs, à utiliser le format standardisé nommé Open dthX® fourni par datBIM SA afin de convertir dans ce format les informations relatives à ses produits, matériaux, équipements ou systèmes constructifs. datBIM SA délivre dans le cadre de ce contrat une grammaire et ses spécifications permettant de décrire la structure d'un fichier de données techniques après inscription sur le site www.opendthx.org. Ce format est celui exploité par datBIM SA sur son site internet www.datbim.com. Il est aussi utilisé par tous les autres acteurs fournisseurs et utilisateurs au travers des logiciels métier des éditeurs partenaires de datBIM SA afin de rendre possible les échanges de données techniques entre tous les utilisateurs du catalogue de produits, matériaux, équipements ou systèmes constructifs.

L'utilisateur se voit concéder par datBIM SA uniquement un droit d'usage gratuit et non exclusif du format Open dthX® pendant la durée du contrat le liant à datBIM SA. Le format Open dthX®, en cours de normalisation en 09/2016, est et reste la propriété exclusive de datBIM SA tant que celui-ci ne fera pas l'objet d'une publication au travers d'une norme NF, CEN ou ISO.

L'exploitation du logiciel datBIM et du format Open dthX® sont interdits aux fournisseurs d'accès à des Bases De Données de produits de construction, et aux fournisseurs de logiciels métiers (CAO...), sauf accord spécifique préalable, écrit, signé avec datBIM SA.

Les fournisseurs sous contrat avec datBIM SA acceptent sans exception ni réserve que les présentes conditions d'usage du format Open dthX® et du logiciel datBIM, soient modifiées à tout moment. Si l'utilisateur veut refuser de telles modifications, il devra le faire par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à compter de leur mise en ligne sur le site www.datbim.com qui lui sera notifiée par courriel de datBIM SA. Ce refus entraînera la résiliation immédiate du contrat liant le fournisseur à datBIM SA.

Tout utilisateur qui télécharge des données issues du catalogue datBIM est obligé de s'identifier pour le faire, et son identité est transmise au fournisseur qui a intégré ces données dans le catalogue, ce que l'utilisateur accepte, son refus ne pouvant s'exprimer que par la renonciation à télécharger les données du catalogue qui peuvent cependant être consultées en ligne sans collecte de données d'identification.

Article 4 : Commandes – Acceptation

Les commandes de services adressées par les fournisseurs sont des offres soumises à l'acceptation de datBIM SA dans les 8 jours de leur réception, le silence de datBIM SA valant acceptation de l'offre. **Article 5 : Facturation**

Sauf accord contraire, les factures sont établies dès l'acceptation de la commande par datBIM SA, sauf pour les Prestations de services payables selon un échéancier périodique qui sont payables d'avance au titre de chaque période.

Article 6 : Paiement

6.1 Sauf accord contraire, nos factures sont payables au comptant sans escompte (par chèque, virement, etc.).

6.2 Les factures sont payables à datBIM SA, (432, Rue du Bourg 38620 Montferrat).

6.3 La survenance de la date d'échéance de paiement est de rigueur et vaut mise en demeure, sans que nous soyons tenus de réaliser une formalité telle qu'un rappel pour cela.

Le taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de paiement convenue, si les sommes qui nous sont dues sont totalement ou partiellement impayées après cette date, est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, conformément à l'article.

L 441-6 du code de commerce.

De plus, tout client en retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous pourrions demander une indemnisation complémentaire sur justification de nos frais.

Toutefois, nous ne pourrions demander le paiement de ces indemnités si l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance qui nous est due.

Article 7 : Exception d'inexécution

7.1 datBIM SA pourra suspendre l'exécution de tout ou partie de ses propres obligations la liant au client, sans délai de préavis ni formalisme d'aucune sorte, dans l'hypothèse où le client n'exécuterait pas ses propres obligations contractuelles, ou s'il commettait des actes contraires aux lois et règlements. Il en serait notamment ainsi dans l'hypothèse où le client ne paierait pas les factures aux dates convenues. Le client en sera averti au plus tard au début de la suspension des services par courriel à l'adresse qu'il aura fournie lors de sa commande.

7.2 datBIM SA ne reprendra l'exécution du contrat et/ou de ses obligations qu'après que le client ait justifié avoir mis fins à ses actes illicites ou exécuté ses propres obligations, et en ce qui concerne les paiements, qu'après leur encaissement définitif et sans réserve.

7.3 La mise en œuvre de l'exception d'inexécution par datBIM SA n'est susceptible de ne générer aucun droit à dommages et intérêts au profit du client.

Article 8 : Résiliation

Les contrats fournisseurs souscrits par abonnement annuel sont reconduits par tacite reconduction sur une période contractuelle d'un an ou 3 ans selon les conditions particulières précisées dans le contrat applicables au service concerné, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties sur première présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois au moins avant l'échéance de la période contractuelle en cours.

Article 9 : Références commerciales

Le client autorise irrévocablement et sans restriction datBIM SA à citer son nom et à indiquer la prestation qu'il a commandée à datBIM SA dans la liste des références commerciales de cette dernière, communiquée au public professionnel et non professionnel. Le client ne pourra en conséquence réclamer aucune rémunération et/ou indemnité de ce chef.

Article 10 : Loi informatique et liberté

1. Les fournisseurs sont informés que les informations les concernant sollicitées par datBIM SA en vue de l'exécution du présent contrat doivent obligatoirement être communiquées et sont mises en fichier. Leur non-production fait obstacle à la formation et/ou à l'exécution du présent contrat. Ces informations ne sont accessibles qu'aux personnes identifiées par les présentes conditions comme en étant destinataires ainsi qu'à datBIM SA et à son personnel.

2. Conformément à l'article 27 alinéa 1 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le client est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations collectées dans les fichiers de datBIM SA. datBIM SA pourra tirer toutes les conséquences contractuelles résultant de la découverte lors de l'exercice du droit de rectification du client, d'informations incomplètes ou/et erronées, communiquées par ce dernier antérieurement.

Article 11 : Droit d'auteur, bases de données protégées, usage des données présentes sur le site

1. Les données originales présentes sur le site de datBIM SA, qu'il s'agisse de textes de créations graphiques ou d'images, sont protégées par le droit d'auteur.

2. Les données présentes sur le site de datBIM SA constituant des bases de données sont protégées par le régime de protection des bases de données et / ou par le droit d'auteur lorsqu'elles sont originales.

3. Dans tous les cas, le droit d'usage du site internet de datBIM SA, et des données qu'il contient, se fait dans le cadre d'un contrat conclu entre cette dernière et l'acheteur, le fournisseur ou l'internaute, au terme duquel ces derniers s'engagent à respecter les obligations suivantes.

datBIM SA consent à l'acheteur, au fournisseur, ou à l'internaute qui en accepte les termes et conditions, un droit d'usage des données structurées au format Open dthX® présentes sur le site selon les conditions restrictives suivantes :

- a) l'utilisateur n'a pas le droit de télécharger ces données en vue de les exploiter, en dehors des logiciels métiers édités par des partenaires de datBIM SA et incluant le plug in permettant de lire le format Open dthX®, à moins de télécharger ce plug in sur notre site et de l'intégrer dans le logiciel métier partenaire.
- b) l'utilisateur se voit consentir un droit d'usage non transmissible, non exclusif, et pour un usage professionnel des données réalisé uniquement pour les besoins d'un projet de construction ou de rénovation immobilière dans lequel il est impliqué personnellement en tant que maître de l'ouvrage ou fournisseur de bien ou services du maître de l'ouvrage. Ce droit d'usage comprend (i) le droit de reproduire les dites données sur un outil de stockage (disque dur interne ou externe, clé usb, etc) pour les stocker en vue de les représenter aux seuls maître de l'ouvrage et fournisseurs de ce dernier, (ii) et à cette seule fin, le droit de les reproduire en un seul exemplaire sur un support papier par impression, et / ou sur l'unique écran d'un seul ordinateur (à l'exclusion des serveurs accessibles par plusieurs postes).
- c) ce droit d'usage comprend le droit de réaliser une copie de sauvegarde.

Tous autres usages sont interdits. En conséquence, sont notamment interdits les actes suivants, sauf autorisation écrite préalable et expresse de datBIM SA :
- collecte massive de données présentes sur le site, ou accessibles à partir de celui-ci, notamment dans le but de constituer une base de données, que cette collecte soit automatique ou manuelle.

- La collecte est aussi interdite lorsqu'elle est réalisée dans un autre but que celui de répondre au besoin personnel d'informations du collecteur, de son client et des entreprises participant à la réalisation de l'ouvrage immobilier pour la réalisation duquel la donnée est collectée conformément au point 3a) ci-dessus. - Diffusion à titre gratuit ou onéreux de données présentes sur le site de datBIM SA à des personnes qui ne disposent pas de logiciel métier partenaire de datBIM SA, c'est à dire non doté du plug in Open dthX®.

4. La violation des limites du droit d'usage consenti expose son auteur à des sanctions pénales et civiles.

Article 12 : Responsabilité de datBIM SA

Les délais indiqués par datBIM SA sont indicatifs et n'incluent que le temps requis par la réalisation de ses propres prestations à l'exclusion des délais pris par le fournisseur pour exécuter ses obligations et répondre aux demandes de datBIM SA. Le fournisseur s'engage à répondre sans délai aux demandes de datBIM SA (données produits, société, éléments graphiques, etc...)

Les fournisseurs et les acheteurs s'engagent à ne déposer sur les sites internet de datBIM SA que des données exactes loyales et complètes.

datBIM SA n'effectue aucun contrôle des données placées sur son site internet par les acheteurs et fournisseurs.

datBIM SA ne négocie pas et ne conclut pas de contrats au nom et pour le compte des acheteurs avec les fournisseurs, ou au nom et pour le compte des fournisseurs avec les acheteurs.

Les utilisateurs s'engagent à vérifier, notamment par recoupement avec d'autres sources d'informations, l'exactitude et le caractère complet des informations qui sont déposées sur le site par les acheteurs et les fournisseurs. Les utilisateurs du site internet utilisent les informations qui sont déposées sur le site par les acheteurs et les fournisseurs à leurs risques et périls et sous leur seule responsabilité, sauf le recours qu'ils pourraient exercer contre la personne (acheteurs, fournisseurs, etc.) qui a déposée l'information dommageable sur le site internet de datBIM SA. Les utilisateurs du site internet s'interdisent donc de rechercher la responsabilité de datBIM SA et de lui demander des indemnités au titre des informations qui sont déposées sur le site internet par les acheteurs, les fournisseurs, ou par toute autre personne.

Article 13 : Frais de déplacement

Tous les frais professionnels que datBIM SA engagera dans le cadre du présent contrat seront refacturés au fournisseur sur la base des frais réellement engagés après aval du Client. Les justificatifs des frais disponibles seront communiqués au fournisseur sur sa demande. Ces frais seront payables dans les mêmes conditions que les factures relatives à la Prestation.

Article 14 : Intégralité du contrat

Le Contrat, conclu entre datBIM SA et le Client exprime l'intégralité des obligations des parties. Ses dispositions annulent et remplacent toute disposition contenue dans un document relatif à l'objet du Contrat qui aurait pu être établi antérieurement à l'entrée en vigueur du Contrat. Aucune indication ou document, ne pourra engendrer des modifications du présent contrat, sauf s'il s'agit d'un avenant signé par les deux parties. Cet avenant peut prendre la forme d'un contrat ou d'un échange de correspondances clair et sans ambiguïté sur l'intention des deux parties. S'il existe des contradictions entre les présentes conditions générales et des conditions particulières, ces dernières prévaudront.

Article 15 : Force majeure

Outre les cas de force majeure retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, sont considérés comme cas de force majeure : les grèves totales, partielles, internes et externes à l'entreprise, le lock-out, les intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport, d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales et réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des moyens de télécommunications et tous autres cas indépendants de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale du Contrat.

Dans de telles circonstances, le Contrat sera suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de la survenance de l'évènement. Si l'évènement venait à durer plus de trente jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le Contrat pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts

Article 16 : Non validité partielle

Si l'une quelconque des clauses du Contrat est nulle au regard d'une ou plusieurs règles de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, les autres stipulations gardant toute leur force, leur validité et leur portée. Les parties s'efforceront de convenir d'une nouvelle clause rétablissant aussi fidèlement que possible l'équilibre du contrat.

Article 17 : Loi applicable

Le Contrat est soumis à la loi française.

Article 18 : Domiciliation

Les parties font élection de domicile dans leur siège social respectif.

2 – Autres conditions générales spécifiques aux services offerts par datBIM SA dans le cadre de l'offre datBIM

1. Contenus publiés :

Sauf accord contraire, les fournisseurs fournissent les contenus publiés dans les logiciels ou bases de données de datBIM SA ou de ses partenaires.

Les fournisseurs sont responsables du contenu qu'ils fournissent et publient sur les sites datBIM SA et de ses conséquences dommageables.

2. Fiche société datBIM de présentation du fournisseur (fiche société) :

Ce service, payé annuellement sur facture émise dès l'autorisation de mise en ligne, offre la possibilité au fournisseur de disposer dans un annuaire de datBIM SA d'un lien vers une présentation personnalisée et détaillée de son entreprise. Il s'agit d'une page complète de longueur indéterminée structurée autour de : un espace logo, de 10 rubriques (maxi) comprenant un titre, un bloc de textes et une image, un lien possible vers le site personnel s'il existe et la possibilité de déposer des fichiers à télécharger. Ce service permet également au fournisseur, dans le cadre de la recherche d'un annuaire de datBIM SA par activité et/ou géographique ouverte aux acheteurs d'apparaître dans les listes de résultats de recherche. La souscription de ce service permet d'accéder à la possibilité de publier des actualités dans les rubriques actualité du site datbim.com, la diffusion restant néanmoins conditionnée par la validation du service éditorial de datBIM SA.

3. Fiche datBIM de présentation produit (fiche produit):

Ce service payé annuellement permet le référencement, au format de la base de données datBIM, dans les catalogues de datBIM SA des caractéristiques descriptives et techniques de produits du fournisseur de type descriptif, acoustique, thermique, feu, environnementale, objets 3D, textures... Il y a une gamme par fiche de présentation des caractéristiques produit (cette fiche a un contenu défini sur le site datbim.com). On entend par gamme une famille d'articles, produits, systèmes, etc, déterminés selon la nomenclature de datBIM SA telle que définie sur datbim.com. Chaque gamme de produits peut être déclinée en articles sans limitation de nombre. Les articles contiennent toutes les caractéristiques techniques et descriptives, ainsi toutes les autres informations indispensables : objets 3D, textures, lien vers fiches produits etc.

Une gamme de produits peut être déclinée selon une arborescence contenant au maximum 4 niveaux d'options. A chaque entité de type famille, système, produit, et article, des valeurs de caractéristiques peuvent être renseignées. Les caractéristiques proposées pour la saisie sont celles du dictionnaire technique datBIM SA.

Ce service offre également la possibilité au fournisseur de disposer dans les catalogues datBIM SA d'un lien vers une présentation personnalisée et détaillée de ses produits et/ou services, selon les nomenclatures de datBIM SA. Il s'agit d'une page complète de longueur indéterminée structurée autour de : un espace logo, un espace pour une photo apparaissant dans les listes de recherche, de rubriques comprenant un titre, un bloc de textes et 1 image, et la possibilité de déposer des fichiers à télécharger. Ce service permet également au fournisseur d'offrir aux acheteurs la possibilité de lui adresser une demande de devis/information pour un produit et/ou service.